

PAUL-ÉMILE LAMARCHE

Il fut le chevalier sans heaume et sans cuirasse
Qui, du seul vêtement de son courage armé,
Par l'amour du bon droit noblement animé,
Descendit dans l'arène y défendre sa race.

Le front pur, comme ceux que la Victoire embrasse,
Sans souci que son nom fût par tous acclamé,
Il lutta fermement, paladin enflammé
Dont le verbe incisif désarçonne et terrasse.

Il est mort vaillamment, tel qu'il avait vécu.
Comme un preux d'autrefois tombé, mais non vaincu,
Il nous lègue son geste en ces temps pleins d'alarmes...

Quel espoir surgissait dès que nous le nommions !
Hélas ! hélas !... Qu'il sache au moins que nous l'aimions,
Voyant notre fierté tout humide de larmes !...

Albert LOZEAU.

LA COLONISATION

« La colonisation, pour les Québécois, c'est une religion », disait un jour, avec une nuance d'étonnement dédaigneux, un politique très averti. Exprimée avec plus de précision, cette pensée est fort juste, du moins pour le passé. Dès l'origine, les apôtres de la Nouvelle-France et ses vrais colonisateurs ont vu dans le défrichement du sol et l'implantation, à la place de la forêt, de fortes et saines familles de colons chrétiens, le moyen *matériel* le plus efficace pour favoriser l'extension du royaume de Jésus-Christ dans ces dures régions du Nord américain. Il est donc exact de dire qu'à leurs yeux la colonisation constituait l'un des principaux appuis *humains* de l'action religieuse, le principal peut-être. Tel était, tel devrait être encore le mobile inspirateur de tous les protagonistes de la colonisation intérieure.

Sans doute, la colonisation de la province de Québec reste l'un des thèmes usuels des discours de la Saint-Jean-Baptiste; mais en ceci comme en d'autres manifestations de notre vie religieuse et nationale, nos efforts se bornent à des phrases, nos désirs expirent, stériles, en de sonores verbalismes¹.

¹ Il n'est que juste, cependant, de signaler quelques récentes tentatives, bien inspirées, pour faire revivre le culte vécu de la colonisation; telles les initiatives de l'*École sociale populaire*, de Montréal, et celles du Cercle de colonisation de Notre-Dame du Chemin, à Québec. A noter aussi, avec satisfaction, l'établissement de la nouvelle société de colonisation de Chicoutimi, qui a reçu le haut encouragement de S. G. Mgr Labrecque. L'*École sociale populaire* a publié à ce sujet une excellente étude du

Et pourtant, la colonisation devrait être, plus que jamais, au premier plan de nos préoccupations religieuses et sociales. Le retour à la terre, la culture intense et perfectionnée des vieilles campagnes, la mise en état de productivité des terres en friche, l'abattage de la forêt dans les régions fertiles et le remplacement des arbres sans âme par des foyers vivants de vie chrétienne, française et rurale — ce qui n'exclut pas mais au contraire implique la conservation et l'exploitation scientifique des forêts dans les régions impropres à la colonisation, — telles sont les mesures les plus urgentes qui s'imposent dès aujourd'hui à l'attention efficace, à l'action immédiate des gouvernants, des chefs sociaux, des dirigeants d'opinion, des hommes d'affaires vraiment intelligents et *pratiques*, de tous ceux qui comprennent la nécessité de panser les plaies sanglantes de la

R. P. Dugré, s. j. : *Vers les terres neuves*, (Imprimerie du *Messenger*, 1 300 rue Bordeaux, Montréal; prix 15 sous.) Cette brochure expose, avec beaucoup d'éloquence persuasive, les principaux arguments qui doivent amener les Canadiens français à comprendre *pourquoi* et *comment* ils doivent coloniser leur province natale. Il y aurait quelques réserves à faire, certains moyens d'action additionnels à suggérer; mais, dans l'ensemble et dans presque toutes ses parties, cette étude est bien pensée, bien faite et bien exposée. Elle mérite d'être lue, critiquée (au sens bon et vrai du mot) et mise en pratique. J'en extrais ce passage qui appelle si éloquemment le remords et le ferme-propos : « Sous peine d'anéantissement total de notre race, nous devons mettre un terme à l'aveuglement des individus, à l'inertie des sociétés nationales, à la nullité gouvernementale qui ont rendu possible cette atroce dispersion, pire que celle des Acadiens. Notre plus grand persécuteur « ce n'est ni Murray, » — le déportateur des Acadiens, je suppose, non le gouverneur militaire de Québec, qui fut plutôt favorable aux Canadiens — « ni Craig, ni Durham, ni celui-ci, ni celui-là; c'est nous-mêmes, les exécuteurs de cette abominable déportation qui démembre nos familles aussi sûrement que le grand dérangement acadien de jadis » (page 21). L'auteur s'attaque ici principalement aux plaies toujours béantes de l'émigration aux États-Unis et de la transplantation des champs aux villes; mais ce *nostra culpa* vengeur et courageux vaut pour tous les péchés commis contre la colonisation et l'expansion rurale de la race.

guerre et de réparer les ravages qu'elle a opérés dans notre paisible province.

Parmi tous ces remèdes économiques et sociaux d'après-guerre, le plus essentiel pour nous est peut-être la colonisation. Il est à la base de tous les autres puisqu'il tend tout ensemble à favoriser le retour à la terre et à activer non seulement la production agricole mais aussi l'industrie la plus naturelle du pays, l'industrie forestière, appelée à jouer un rôle énorme dans la reconstruction du monde. Mais si nous voulons que ce remède possède une pleine efficacité, il faut lui donner dès le début un ferment moral. Il ne suffit pas d'en attendre un soulagement aux maux dont souffre le corps de la nation, il faut aussi le faire servir à sa rénovation morale. Les peuples se relèveront des malheurs de la guerre, ils se mettront à l'abri de semblables ou de pires cataclysmes, dans la mesure où ils se rapprocheront de Dieu, de ses lois sociales, des enseignements et de la pratique efficace, dans tous les ordres, de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. Il faut donc nous remettre à coloniser comme nos pères l'ont fait, pour Dieu, par Dieu et avec Dieu.

Cette détermination prise — détermination de haute sagesse politique — il faut également tenir compte des conditions matérielles où la guerre va nous laisser, et aussi des modifications profondes apportées à notre état social non seulement par la guerre mais par le développement intense du mercantilisme industriel qui a précédé la guerre et qui va la suivre. Il faut étudier sérieusement tous les avantages et tous les moyens d'action utiles, afin de s'en servir, et non moins résolument toutes les difficultés pour les vaincre. Il faut aussi profiter des expériences acquises chez nous et ailleurs, des succès et des revers, des exemples à suivre, des erreurs à éviter.

Le cadre restreint d'un article de revue ne permet pas d'étudier à fond, ni même superficiellement, tous les aspects de cette question vitale. Bornons-nous à signaler les principaux obstacles à surmonter, les plus grossières erreurs à éviter, les bases fondamentales d'opération sur lesquelles notre action colonisatrice doit s'appuyer.

* * *

La première difficulté, la plus constante, celle qui, en soi, rend la colonisation beaucoup plus difficile dans le Québec que dans l'Ontario — sans parler des autres régions plus attrayantes encore — c'est la configuration géographique de notre province. Le Haut Canada s'est peuplé tout d'abord sur sa base la plus large, la plus fertile et la mieux située à tous égards : la rive nord du Saint-Laurent qui le sépare des États-Unis depuis le lac Saint-François jusqu'à l'extrémité de la péninsule de l'Érié; puis, suivant toujours son cours naturel, sa population s'est échelonnée le long du lac Huron et de la baie Georgienne, tandis que le déversement, naturel aussi, de la population québécoise venait la rejoindre par la vallée de l'Ottawa pour s'acheminer par l'entonnoir du Nouvel Ontario vers la région, relativement étroite, récemment ouverte à la colonisation par le Transcontinental et les voies de raccordement qui la mettent en communication directe avec North Bay et Toronto. L'effort colonisateur de l'État n'a eu qu'à se porter sur un point principal, sinon unique, pour favoriser un mouvement migratoire normal déjà activé par d'importantes découvertes minières.

Dans le Québec, la colonisation a aussi commencé par peupler la vallée du Saint-Laurent; mais au lieu d'être pour nous une *base* d'opération, la vallée laurentienne

constitue un *axe* autour duquel rayonnent de multiples régions colonisables, fort éloignées les unes des autres. En bas de Québec surtout, le grand fleuve, loin d'*unir* les populations du Nord et du Sud, les *sépare* en deux régions qui auraient dû, dès la domination française, former deux provinces distinctes. C'est toujours une erreur, dans l'établissement des conditions matérielles d'un pays, de contrecarrer les lois de la nature. Cette erreur initiale a vicié notre politique de colonisation — si telle chose a jamais existé — depuis l'origine de la colonie jusqu'à nos jours.

Laissés à leur instinct et à leur bon sens, les premiers colons auraient étendu leurs défrichements selon les exigences de la nature. Et c'est ce qu'ils ont tenté de faire en essaimant d'abord le long des deux rives du Saint-Laurent, puis en remontant graduellement les vallées les plus fertiles de ses principaux tributaires et sous-tributaires. Le seul homme d'État qui ait fait un effort sérieux pour aider à la colonisation en respectant les lois de la nature, c'est Colbert. Nous aurions beaucoup à reprendre et à rapprendre dans la politique colonisatrice de ce grand homme, le seul du régime français auquel le Canada doive quelque reconnaissance; et encore s'est-il montré passablement ruraliste et tracassier à d'autres égards. De nos jours, il n'y a guère que Boucherville et Mercier qui aient tenté quelque effort sérieux pour favoriser la colonisation naturelle et rationnelle; et ces efforts, peu prolongés, échouèrent devant le triple obstacle de la nature, de la rapacité des marchands de bois et, le pire de tous, du système absurde adopté à Québec dès avant la naissance de la Confédération.

On a beaucoup écrit, parlé plus encore, depuis cinquante ans au moins, de tous les avantages que les lois et l'État devraient offrir aux colons pour les attirer vers la forêt.

A mon humble avis, — et cet avis se fortifie de vingt années d'expérience en plein cœur d'un pays de colonisation — on a dépensé à cet égard beaucoup trop d'encre, de mots et même d'idées fort ingénieuses mais peu praticables, voire, à l'occasion, dangereuses et tout imbues de ce détestable socialisme d'état qui nous pénètre par tous les pores.

En réalité, tout ce qu'il faut à la colonisation et aux collectivités de colons, c'est le libre accès aux cantons les moins éloignés du chemin de fer et renfermant assez de bonnes terres pour former en peu de temps une paroisse avec son église et son curé, avec son école et une institutrice assez intelligente pour bien enseigner les choses essentielles — si M. l'inspecteur est lui-même assez intelligent pour ne pas la forcer à bourrer les crânes des petits colons avec de l'algèbre et un tas de choses fort peu utiles à l'*abattage* et à l'*essouchage* — et de bonnes routes pour rattacher les habitants de la nouvelle colonie au chemin de fer sans que les frais de transport leur enlèvent tout le profit de leur bois, de leurs premières récoltes et des produits de leur troupeau. Outre ces éléments essentiels à la formation d'une bonne colonie, il faut à chaque colon une terre suffisamment fertile, une terre qui soit toute à *lui*, et non pas à lui pour un tiers, à l'État pour un autre tiers et au marchand de bois pour un autre tiers; et il faut que cette terre soit encore assez boisée de « bois marchand » pour permettre au colon de faire quelque argent en attendant que sa « terre faite » lui donne un rendement convenable. Toutes les tirades contre le « faux colon », le colon « spéculateur », ne peuvent rien contre la nécessité de cette condition.

Tout le reste — primes de défrichement, dons d'animaux reproducteurs, avances d'argent par l'État, etc., — c'est du luxe, plus nuisible qu'utile à la plupart des colons. Le colon énergique, actif, courageux et suffisamment débrouil-

lard n'en a pas besoin pour réussir — s'il a l'essentiel — ; le paresseux, l'empêtré, le découragé, le malcontent chronique, ne fera jamais rien de bon, même s'il a tout cela. Au lieu de faire le siège de l'opinion publique et des gouvernements pour aboutir à un paternalisme d'une efficacité fort douteuse, en régime parlementaire et démocratique surtout, que ne se borne-t-on à assurer l'essentiel à la colonisation et aux colons ? Or, c'est précisément de l'essentiel qu'ils sont privés : terres, bois et routes.

L'établissement des chemins de fer dits « de colonisation » et même de plusieurs grandes routes s'est fait à rebours du bon sens, de la nature et des véritables besoins de la colonisation. Au lieu de suivre ou de précéder le colon dans son procédé naturel de pénétration le long des rivières où la terre est toujours meilleure et les communications plus faciles, — ce procédé était déjà suffisamment complexe et coûteux à cause de la configuration géographique de la province — l'État a entrepris de relier les régions de colonisation aux principaux centres de la province par des routes et des voies ferrées construites en travers des vallées et des chaînes de montagne. Comme résultat on a ouvert à la colonisation et livré aux dévastations du feu des régions impropres à la culture, autrefois boisées, aujourd'hui dénudées, et on laisse privées de communications d'immenses régions fertiles, des paroisses établies depuis dix, vingt ou trente ans, le long des cours d'eau rarement navigables mais dont la vallée aurait offert au chemin de fer un tracé moins dispendieux et des recettes plus profitables. Tout le monde y a perdu : État, compagnies de chemins de fer, colons et consommateurs des villes. Les seuls à y gagner sont les constructeurs de la voie qui leur a rapporté le double de ce qu'elle aurait coûté si on l'avait établie à sa place normale.

* * *

Mais cette erreur n'est pas la plus pernicieuse. L'État a entrepris, dès avant la Confédération, et s'obstine encore aujourd'hui à faire de la colonisation — le moins possible — dans les régions forestières et à faire couper le bois — le plus possible — dans les régions dites de colonisation. De là le conflit perpétuel entre le marchand de bois et le colon et la non moins perpétuelle intervention de l'État, tracassière, odieuse et tyrannique. Ici nous touchons au cœur même de la question. Ce conflit perpétuel, c'est le principal obstacle, le plus constant, le plus désastreux, à la colonisation de la province de Québec. C'est aussi la menace la plus sérieuse à nos immenses ressources forestières et hydrauliques.

On a beaucoup glosé là-dessus et généralement à côté de la question. Aux yeux d'un grand nombre de sincères protagonistes de la colonisation, le conflit, inévitable, devrait se régler, de par la haute autorité du gouvernement, au seul profit du colon. C'est une erreur capitale et, de plus, une impossibilité.

Dans l'état actuel de nos mœurs publiques — les mêmes, du reste, dans tous les pays qui *jouissent* (!) du régime parlementaire, électoral et démocratique — attendre d'un gouvernement né de l'élection populaire une action décisive et contraire aux intérêts de l'une des plus puissantes coteries financières du pays, associée à la haute banque et à l'industrie de la pâte de bois et du papier, qui fait aujourd'hui *chanter* l'État fédéral et toute la presse du pays, allons donc ! Du reste, même si c'était possible, ce ne serait ni désirable, ni nécessaire. Pas désirable, parce que l'industrie forestière est et doit rester la plus féconde et la plus importante des industries de la province; pas néces-

saire, parce qu'il y a un moyen beaucoup plus simple et plus équitable de mettre fin au conflit. Ce moyen, il a été signalé plus d'une fois : ce serait tout bonnement de mettre le colon et le marchand de bois chacun chez soi. De rivaux et d'ennemis, on en ferait ainsi, ce que la nature même de leurs activités suggère et appelle, deux associés qui collaboreraient fructueusement, dans leur sphère respective et par l'aide mutuelle qu'ils se donneraient, au développement agricole et industriel du pays, au lieu de l'entraver comme les lois et la coutume les forcent aujourd'hui à le faire pour protéger leurs intérêts particuliers.

Pour arriver à cette fin si désirable en soi, sans laquelle toute tentative un peu générale de colonisation est vouée à l'échec, il faut effectuer véritablement — et pas seulement sur les cartes régionales et dans les textes enchinoisés des lois et règlements du ministère des Terres de la Couronne — la séparation complète du domaine de la colonisation et du domaine forestier. Il faut ouvrir toutes grandes à la colonisation les régions généralement fertiles avant qu'elles ne soient totalement déboisées, en exclure le concessionnaire forestier et les livrer exclusivement aux colons, même si elles contiennent quelques lots impropres à la culture, lesquels peuvent toujours être gardés comme réserves de bois à l'usage des colons du canton. Il faut fermer à toute colonisation les régions généralement impropres à la culture, même s'il s'y trouve quelques bons lopins de terre, et les réserver à la culture forestière et à l'exploitation permanente et réglée des bois, de manière à les conserver comme sources permanentes de l'industrie du bois et, objet non moins essentiel, comme réservoir naturel des eaux qui transportent le bois et alimentent nos forces hydrauliques.

Dans les régions de colonisation, la terre devrait être offerte au colon, avec le bois qui la couvre, libre de toutes les

entraves qui font aujourd'hui du colon un paria s'il les subit, une canaille et un malfaiteur s'il s'y dérobe. Dans ces colonies, et là seulement, de bonnes routes de colonisation devraient précéder le colon et se rattacher sans interruption au chemin de fer le plus rapproché. Enfin les chemins de fer dits « de colonisation » devraient se faire dans les régions propres à la colonisation.

Dans les régions forestières, le concessionnaire devrait recevoir, au lieu du titre annuel en apparence, perpétuel en réalité, qu'il détient aujourd'hui dans la plupart des cas, un droit d'exploiter la forêt pour un nombre déterminé d'années, avec l'obligation de pratiquer un système de coupe réglée qui en assure la permanence.¹ Il devrait aussi être à la fois encouragé et obligé à prendre toutes les précautions nécessaires contre les risques d'incendie, lesquels seraient, du reste, considérablement diminués par l'élimination des colons et leur concentration dans des régions déterminées et localisées.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur l'application de cette méthode, aujourd'hui en usage dans la plupart des pays où se pratiquent simultanément l'industrie forestière permanente et le défrichement par la colonisation. Je me borne à répondre à l'argument le plus souvent invoqué pour ajourner indéfiniment cette réforme essentielle. Pour y arriver, prétend-on, il faudrait indemniser les concessionnaires de la forêt pour chaque mille carré de *limite* qu'on soustrairait à leur négoce. Il en coûterait des sommes fabuleuses à la province. La réponse, l'un des principaux exploitants de la forêt, le chef de l'une des plus grosses

¹ Un louable effort a été fait par le gouvernement provincial pour introduire ce système dans les permis de coupe donnés le long du Transcontinental.

firmes forestières de l'Amérique la donnait un jour en ma présence.

« Que le gouvernement de Québec, disait-il, me garantisse par un titre indiscutable le droit absolu d'exploiter les deux tiers des concessions sur lesquelles je lui paie rente depuis plus de trente ans, et je lui retrocède l'autre tiers sans réclamer un sou d'indemnité ni de remboursement ». Cette réponse, la plupart des grands concessionnaires la donneraient également, surtout s'ils se voyaient en présence d'une opinion publique éveillée et d'un gouvernement résolu et suffisamment incorruptible. Quant aux quelques récalcitrants qui s'y refuseraient de bonne grâce, l'État, qui a forgé tant et de si lourdes chaînes contre le petit « spéculateur » et le « faux colon », pourrait bien, une bonne fois, mettre à la raison les hauts barons de la forêt. Il n'est nullement question, du reste, de déposséder qui que ce soit, puisque les titres actuels de concession forestière comportent le droit de l'État de soustraire de la concession tous les lots vendus, chaque année, aux colons, sans aucune désignation préalable de site ou d'étendue. Par la réforme proposée, l'État exercerait ce droit en une fois, pour une région déterminée, et compenserait le concessionnaire en lui assurant la libre et paisible exploitation du reste, pour une période déterminée. Loin de constituer une injustice et une spoliation, ce serait une amélioration aussi avantageuse pour l'exploitant de la forêt que pour le colon.

* * *

En dehors de l'action gouvernementale, on s'est remis à parler, depuis quelque temps, d'initiatives libres, de sociétés formées pour activer la propagande colonisatrice. Tout cela est excellent et mérite encouragement; mais à

trois conditions essentielles : la spéculation et les spéculateurs, la politique et les politiciens doivent en être sévèrement exclus; le travail de propagande doit porter sur les seuls éléments propres à fournir de bons colons; il ne faut diriger les colons que dans les régions et sur les terres propices à la culture.

La première condition n'a pas besoin d'être expliquée. Elle s'impose à tous les esprits clairvoyants et désintéressés.

Les deux autres, le choix des colons et celui des régions, valent d'être étudiées soigneusement par des gens qui ont une expérience approfondie du problème. Les enthousiasmes irréfléchis sont aussi dangereux que l'opposition égoïste des marchands de bois, que l'inertie des politiciens à courte vue. On a beaucoup parlé des causes de la désertion des campagnes, de l'arrêt de la colonisation, de l'émigration aux États-Unis. L'une des causes premières de ces plaies nationales, c'est l'ardeur aveugle de certains colonisateurs, fort dévoués, absolument désintéressés et même très compétents par ailleurs. Dans leur enthousiasme, ils avaient fini par voir tout beau dans la forêt, qu'ils ne faisaient du reste que traverser de temps à autre. Ils ont forcé la main aux autorités et fait ouvrir à la colonisation des régions entières qui eussent dû rester toujours couvertes de bois; ils ont poussé vers la forêt et souvent sur des terres absolument stériles des gens qui n'avaient ni les aptitudes naturelles ou acquises, ni les forces d'endurance nécessaires pour traverser la dure période du défrichement, encore moins pour résister aux désenchantements de la suite, quand le sol aride, dépouillé de sa mince couche d'humus végétal qui en faisait l'éphémère fécondité, leur refusa la plus maigre subsistance. Il en est du colon comme de l'émigré : le colon satisfait est le meilleur agent de colonisation; le colon désenchanté est le meilleur agent de désertion.

tion des campagnes et d'émigration aux États-Unis. J'ai vu des régions se peupler et devenir, en quelques années, de florissantes paroisses sur le seul récit du succès de trois ou quatre colons. J'ai vu aussi des cantons entiers, pourtant habitables, rester quasi déserts de longues années, à cause de l'insuccès des pionniers qui l'avaient ouvert; et cet insuccès était dû aussi souvent au défaut d'intelligence, d'initiative ou d'endurance du colon qu'à la médiocrité du sol.

Avant de diriger les colons vers une région déterminée il faut la connaître à fond. Il faut en avoir étudié la situation, l'étendue, le sol et le sous-sol, les conditions hydrographiques et climatériques, les voies de communication actuelles, prochaines ou simplement possibles. Quand il s'agit de régions boisées surtout, il faut marcher longtemps et en tous sens, et avoir une longue expérience de la forêt, avant de décider s'il y a de quoi y former une paroisse de suffisante étendue. Que de pauvres cantons, destinés à la misère perpétuelle, où les premiers explorateurs avaient cru voir la terre promise, parce qu'ils avaient marché quelques heures durant sur une terre sans roches !

Quant au choix des colons, il est plus difficile à faire par classement que celui des terres ou des régions. Dans toutes les catégories d'hommes et de femmes, à la ville et à la campagne, on peut trouver de bons colons, des passables, des médiocres et de tout à fait *indésirables*. Règle générale, les meilleurs colons, ce sont les colons eux-mêmes, ces nomades épris de la « terre neuve » et du défrichement, qui « ouvrent » successivement chacun des cantons nouveaux. C'est l'avant-garde nécessaire de la colonisation intérieure, comme les explorateurs et les trappeurs d'autrefois furent les pionniers nécessaires de l'émigration d'outre-mer. En second lieu viennent les fils de colons plus stables, à qui le

père achète un « lot en bois debout », dans le rang ou le canton voisin de celui qu'il habite. Tout en aidant le père, qui l'aide à son tour, le garçon fait un peu de défrichement l'automne, un peu de bois l'hiver, puis il commence l'ensemencement et les « bâtisses » et, finalement, il va vivre sur son « lot » après avoir pris femme chez le voisin, une bonne grosse fille de colon, excellente *colonne* elle-même et qui ne se fait pas faute de coloniser à sa façon qui est la meilleure. Ceux-là sont les vrais colons, les fondateurs de paroisses, les véritables défenseurs du patrioisme national qu'ils agrandissent et conservent.

Viennent ensuite, en plus petit nombre nécessairement, les gens des villes, ceux qui ont dans le sang la nostalgie de la vie au grand air et qu'ont désabusés la maladie, les chômages, la vie chère — pourvu, bien entendu, qu'ils soient restés sains de corps et d'esprit. Quelques-uns des meilleurs colons que j'ai rencontrés avaient été de vrais faubouriens de naissance et d'éducation. L'attrait du nouveau et beaucoup de débrouillardise suppléaient à leur inexpérience de la vie rurale.

Sauf de très rares exceptions, la classe la moins propre à fournir de bons colons pour les « terres neuves », ce sont les habitants des vieilles paroisses, ceux surtout des campagnes riches, planes, qui vivent depuis des générations sur des terres toutes labourées, fossoyées et clôturées. Le peu qui s'aventurent dans la forêt fournissent les plus sûres recrues à l'armée des malcontents, des *critiqueux*, des découragés. Ils sont aussi peu propres à la culture des « terres neuves », pleines de pierres et de souches, qu'au déboisement et au défrichement. Ceux-là ou leurs fils, s'ils sont forcés de vendre leur terre pour se mettre plus au large, réussissent beaucoup mieux dans les plaines toutes défrichées de l'Ouest.

* * *

Qu'on ne voie dans toutes ces observations rien de propre à décourager les heureuses initiatives qui se dessinent pour activer l'œuvre si sérieusement chrétienne et patriotique de la colonisation « chez nous ». Dieu m'en garde ! Ces initiatives, je les salue avec bonheur, presque avec la joie d'un vétéran du passé. Mais je croirais mal répondre à l'appel de l'*Action française* si je n'offrais aux apôtres de la jeune génération les humbles fruits d'une expérience vieille déjà de trente années.

Loin de vouloir les décourager, je leur crie : Colonisez, et faites coloniser, pour l'amour de Dieu et de la patrie, pour la conservation de la foi, des mœurs, de la langue et des saines traditions de la race ! Mais pour y réussir, il faut de la foi, de l'enthousiasme, de l'idéal : il faut aussi de la persévérance, du jugement, de l'étude et de la prudence.

Henri BOURASSA

L'Action française

publiera en novembre

une étude de M. Édouard Montpetit

sur

NOS FORCES ÉCONOMIQUES

et un article du R. P. Théophile Hudon, S. J., sur

PAUL-ÉMILE LAMARCHE.

DÉPOUILLONS NOTRE LANGAGE

Avez-vous remarqué que, pourvus d'un vocabulaire pauvre, nous trouvons tout de même moyen de pécher par surabondance de mots ?

— Nous en avons en même temps trop et trop peu ?

Oui, car ce sont toujours les mêmes : adjectifs et adverbes qualificatifs.

Les termes les plus forts sont dilués dans un flot de paroles inutiles, chaque vocable expressif est diminué par une épithète qui prétend y ajouter. J'en ai vu récemment un exemple typique. Vous connaissez le sonnet de Sully Prudhomme qui se termine par ce beau vers :

Et le devoir dans l'ombre attend la volonté.

Eh bien ! notre manie d'introduire partout des adjectifs est telle que quelqu'un, citant un jour de mémoire cet alexandrin, le déforma ainsi :

Le vrai devoir dans l'ombre attend la volonté.

Ce qui ne veut plus rien dire, puisqu'il n'existe point un vrai devoir et un faux devoir : il y a le devoir, que chacun comprend selon sa conscience.

On fait aussi un étrange abus des lourds adverbes en ment dont on pourrait, la plupart du temps, se passer. On m'a raconté qu'à ce sujet un ambassadeur de France auprès d'un royaume européen donna, il y a quelques années, une jolie leçon de français à son ministre des Affaires étrangères. Celui-ci mandait à celui-là : « Veuillez informer le gouvernement de... que la France est fermement résolue... »

— « J'informerai le gouvernement de... que la France est résolue... », répondit l'ambassadeur, car il suffit de dire qu'un grand pays est résolu. »

Nous saisissons, comme l'a compris M. le ministre, que l'adverbe *criard* fermement est tout juste bon dans la bouche d'un candidat en tournée électorale qui prétend, en le calomniant sans doute un peu, que le peuple souverain n'entend rien à la politique si l'on ne fait pas donner les cymbales et la grosse caisse du vocabulaire. Et pourtant parler n'est pas crier, et l'on ne convainc point en assourdissant. C'est parce qu'ils ont cette illusion que plusieurs parlent mal et écrivent plus mal encore. Loin d'exprimer avec relief ce qu'ils conçoivent ils l'écrasent, l'aplatissent sous le poids de l'exagération. Qui expliquera pourquoi, sous notre latitude, il y a tant de gens qui — tels les Californiens, si l'on en croit M. André Bellessort — ne peuvent dire la vérité sans exagérer ? Qu'on me permette de me retrancher, pour faire la leçon à nos méridionaux du nord, derrière un jésuite espagnol, Balthazar Gracian, qui écrivait au XVII^e siècle une petite page que nous devrions afficher dans nos collèges et même ailleurs :

« Ne jamais exagérer. Il importe de ne point parler par superlatifs, tant pour ne pas s'exposer à offenser la vérité que pour ne pas donner lieu à ce qu'on doute de notre bon sens. Les exagérations sont les prodigalités du jugement et donnent des indices de la petitesse, de l'esprit et du goût. La louange suscite une vive curiosité, pique le désir et si, ensuite, la réalité ne correspond pas au discours — et c'est ce qui arrive d'ordinaire — l'attente confiante se retourne contre qui la fit naître, on méprise ce qui a été trop loué, on méprise le louangeur lui-même. L'homme de bon sens va donc prudemment et préfère ne pas dire assez que d'en dire trop. »

Si je ne craignais de passer pour un maître d'école à lunettes, je donnerais, pour l'emploi de l'adjectif, la petite recette suivante : Avant de faire usage d'une épithète, se demander : 1° si elle ajoute quelque chose, 2° si elle est

exacte. Et ne jamais oublier que tout mot qui ne renforce pas l'expression l'affaiblit.

Si vous voulez voir quel poids mort constitue l'abus des mots, lisez ceci :

Les passions humaines se font différentes issues : on voit des hommes cyniques non seulement avouer leurs vices honteux, mais s'en vanter effrontément, et d'autres les cacher avec le plus grand soin; les uns cherchent des compagnons complaisants et les autres des dupes confiantes. Le plus grand égoïste n'est pas toujours celui qui convient franchement de son égoïsme; comme le plus grand gourmand n'est pas toujours celui qui se récrie bruyamment sur un bon plat, mais celui qui le savoure longuement et qui se tait prudemment de peur que tout le monde autour de lui ne lui en demande un peu.

Voilà, sans doute, une pensée ingénieuse, mais elle est habillée par un faiseur quelconque.

Enlevons, s'il vous plaît, le déchet des mots inutiles; il restera ceci :

« Les passions se font différentes issues : on voit des hommes non seulement avouer leurs vices, mais s'en vanter, et d'autres les cacher avec soin; les uns cherchent des compagnons et les autres des dupes. Le plus grand égoïste n'est pas toujours celui qui convient de son égoïsme; comme le plus grand gourmand n'est pas celui qui se récrie sur un bon plat, mais celui qui le savoure et qui se tait de peur que tout le monde ne lui en demande. »

Et c'est du Rivarol.

Léon LORRAIN.

L'ANGLETERRE ET LE FRANÇAIS

à O. H.

ANALYSE DU RAPPORT LEATHES SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Le 26 avril 1916, M. Asquith, alors premier ministre du Royaume-Uni, nommait une commission d'élite pour s'enquérir de l'enseignement des langues vivantes en Angleterre et en Écosse. Les quinze personnes chargées de cette tâche d'importance nationale avaient été choisies parmi les intellectuels les plus marquants des îles britanniques. Sous la présidence de M. Leathes, les commissaires-enquêteurs surent se montrer dignes de leur mission de confiance. Ils étudièrent à fond les programmes universitaires et scolaires. Ils allèrent visiter toutes les universités anglaises et écossaises. Ils interrogèrent sur place leur personnel dirigeant et enseignant. Ils questionnèrent de même les directeurs et les professeurs des écoles supérieures et élémentaires. Ils vinrent en contact avec les représentants accrédités de toutes les sociétés littéraires et pédagogiques. Afin de mettre au service du comité leur indiscutable compétence, MM. Hovelaque et Legouis quittèrent expressément Paris.

On ne saurait trop admirer la probité dont firent preuve les commissaires. L'enquête fut poussée à fond. L'Angleterre intellectuelle fut pesée et jugée insuffisante à son rôle... L'enseignement des langues vivantes fut étudié minutieusement, scrupuleusement; il fut scruté par l'œil expert et sans pitié de ces patriotes éclairés et sincères. Malheureusement, les commerçants et les industriels ne

comprirent pas aussi bien leur devoir national. Sur mille établissements, deux cent-cinquante seulement daignèrent répondre au questionnaire qui leur avait été adressé. (SEC. A, par. 1 à 5).

CONSTATATIONS

Les langues étrangères ont toujours joui en Angleterre d'une insigne défaveur. Le rapport Leathes constate avec regret ce régime. Il voit là une des conséquences de l'éternelle rivalité du cours classique et des humanités modernes, lesquelles comportent le bannissement plus ou moins complet des langues mortes. Officiellement, les universités et les grandes écoles anglaises mettent presque au ban de leurs programmes les idiomes contemporains. Oxford et Cambridge donnent au latin une préférence absolue. La langue de Cicéron et de Virgile accapare les meilleurs professeurs et les chaires les mieux dotées. A elle, tout l'honneur ! Le français, en comparaison, n'occupe qu'une position insignifiante. Naturellement, les écoles préparant aux universités doivent conformer leurs programmes à cette préséance du latin. Donc, là aussi, les langues vivantes sont reléguées à l'arrière-plan.

En général, le papa anglais de bonne fortune n'est guère anxieux de voir ses fils devenir des savants, ni même des intellectuels. Il lui suffit qu'ils excellent au cricket et au football, qu'ils sachent jouir de la vie et qu'ils obtiennent l'estime de leurs maîtres et de leurs condisciples. On ne peut donc compter sur l'initiative privée. Si l'on examine, d'autre part, les conditions d'entrée imposées aux candidats des services administratifs, on y trouve le français et l'allemand à peu près sur le même pied que le latin et le grec. Dans les institutions populaires des grandes villes, écoles techniques et commerciales, on constate sur les programmes

d'études un traitement plus équitable pour les langues vivantes. Les résultats cependant sont loin d'être satisfaisants ; le personnel enseignant n'est pas à la hauteur de sa tâche (SEC. B, par. 6 à 17).

EN ÉCOSSE ET AU PAYS DE GALLES

Les universités écossaises ont été les premières à donner un status officiel au français (et même à l'anglais). Auparavant et depuis le moyen âge, seul le latin avait droit de cité... Dès 1574, la bonne ville d'Edimbourg fixait une rétribution annuelle « pour un maistre de nostre douce parlure ». Au dix-huitième siècle, les écoles élémentaires d'Écosse faisaient déjà du français une des matières obligatoires de leurs cours. L'Écosse, conclut le Rapport, a donné l'exemple à l'Angleterre : « Elle a accompli davantage, cependant il lui reste encore beaucoup à faire. »

Voici maintenant un passage d'une importance capitale, c'est le paragraphe 22 :

« Au pays de Galles, l'étude simultanée du gallois et de l'anglais est encouragée par le comité central d'éducation et par les autres autorités enseignantes. Cette conduite indique nettement la volonté arrêtée des Gallois de conserver et de développer leur langue et leur littérature nationales. D'autre part, cela n'implique nullement l'idée de renoncer aux avantages qu'apporte une certaine connaissance de l'anglais. L'on prétend que leur éducation bilingue devrait donner aux enfants gallois une plus grande aptitude pour acquérir les autres langues vivantes. Nous admettons volontiers que la connaissance solide d'une seconde langue crée le désir d'en apprendre d'autres, qu'elle stimule l'ambition et qu'elle développe les facultés linguistiques. Au pays de Galles, l'étude de la seconde langue (anglais ou gallois) peut être commencée de bonne heure. Dans bien des régions, les deux langues sont courantes, la langue secondaire peut

être apprise plus facilement que dans toute l'Angleterre et que dans presque toute l'Écosse. Nous constatons effectivement qu'un nombre considérable d'écoliers gallois atteignent une bonne moyenne en français sans que le latin soit pour cela négligé. Pour obtenir ces résultats, l'éducation bilingue peut être une aide plutôt qu'un obstacle. C'est là d'ailleurs, l'opinion des témoins-experts que nous avons interrogés. »

Depuis trente ans, conclut le Rapport, il y a eu une amélioration assez marquée dans l'enseignement des langues vivantes. Malheureusement, le public en général souffre d'une lamentable apathie. Les langues modernes ne recevront l'attention qui leur est due que lorsque tous auront enfin compris leur utilité pratique et aussi leur noblesse et leur valeur au point de vue intellectuel. (SEC. B, par. 20 à 23).

Il faut donc convaincre les patrons, les commis, les ouvriers, toutes les classes en un mot que l'étude des langues étrangères est une nécessité pour la nation comme pour les individus. Le moment présent est critique entre tous. La guerre terminée, l'Angleterre devra refaire ses forces décimées en puisant à même la source intarissable de la science contemporaine. (SEC. C, par. 24 à 29).

DE L'UTILITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES

L'étude des langues vivantes est une nécessité pour l'industrie et le commerce. Elles sont indispensables à quiconque veut connaître adéquatement les différents pays du monde. Ce sont là des connaissances dont une démocratie moderne ne saurait se passer pour sa sage gouverne. Par les langues contemporaines seulement, l'Angleterre pourra profiter de l'expérience et des travaux des autres peuples. La Grande-Bretagne doit sans plus tarder « mobiliser » toutes ses forces intellectuelles. Il n'y a que

cette conscription du « cerveau » qui puisse lui assurer la conquête de ces trésors de science dont elle a besoin. Les témoignages entendus ont révélé aux commissaires la nécessité pratique des langues vivantes. Aucun doute n'est possible, disent-ils. La plupart des témoins ont reconnu sans détour « que le commerce britannique avait souffert de l'ignorance des Anglais en matière de langues étrangères. » Ceux des patrons qui possèdent plus d'une langue sont unanimes à proclamer les avantages énormes qu'ils en ont retirés. Sur deux cent cinquante institutions qui ont émis leur opinion, onze seulement ont voulu faire de l'anglais une langue universelle. « Ce projet, remarque froidement le Rapport Leathes, suppose d'ailleurs l'acquiescement bienveillant de nos ennemis et même de nos propres amis. Il offre de plus des dangers manifestes. » Les commissaires ont appris que les Allemands s'étaient emparé de la majeure partie du commerce sud-américain, *même pour les importations anglaises*, en apprenant l'espagnol. Avec le même succès, nos voisins des États-Unis ont suivi leur exemple. La majorité des témoignages établissent que les maisons de commerce anglaises emploient couramment des étrangers comme commis et agents. Quarante-sept maisons l'ont avoué expressément; les autres ont gardé un silence non moins significatif. Six grandes maisons faisaient affaires avec la France elle-même par l'intermédiaire d'Allemands. Presque tous ont admis que les étrangers (Allemands, Suisses, etc.), possédaient mieux les langues vivantes que les Anglais. La preuve recueillie établit hors de doute la nécessité de la connaissance des langues pour l'après-guerre. Pour conserver ou retrouver ses vieux marchés menacés, pour en ouvrir de nouveaux, l'Angleterre ne saurait se passer des langues vivantes. Leur connaissance sera la source immédiate de profits nombreux et rému-

nérateurs. (SEC. D, par. 30 à 36). Rien ne rapportera plus à la nation anglaise que les études comparées des sciences politiques et économiques. Ces connaissances ont indiscutablement une haute valeur commerciale (*a high business value*, dit le Rapport).

DE LA NÉCESSITÉ DE CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTS PEUPLES
DU GLOBE

Intellectuellement, nul pays ne peut se suffire à lui-même. Le monde civilisé est une immense coopérative; une gigantesque fabrique de production intellectuelle. Dans cette collaboration universelle, un savant consciencieux ne peut ignorer les travaux de ses confrères étrangers. Pour profiter de ces compétences internationales, pour avoir accès à ces trésors infinis, il faut posséder la langue dans laquelle ces travaux ont été consignés. La guerre actuelle a prouvé aux Anglais leur ignorance regrettable des autres peuples. Les classes dirigeantes, (politiciens, journalistes et universitaires) connaissaient insuffisamment les autres nations du globe. Il y avait bien quelques rares exceptions, mais le public se refusait à profiter des lumières de ces quelques patriotes éclairés. Cette ignorance de l'élite et des masses constituait un danger national.

Ignorant la mentalité allemande, dit le Rapport, nous n'avons pas su nous préparer. Ensuite, cette ignorance a retardé nos meilleurs efforts. Pour connaître un autre peuple, il faut avant tout parler sa langue. Faisons pour les pays modernes ce que nous avons fait pour l'antiquité. Scrutons méthodiquement le présent comme nous avons fouillé le passé. C'est là une véritable nécessité économique. (SEC. D, par. 37 à 40).

CHAUVINISME BRITANNIQUE

Dans les universités, on lit assez généralement le français; cela n'est pas suffisant. Il faut encore plus, car la langue, c'est la clef psychologique de l'âme nationale. On ne saurait se passer de connaissances linguistiques solides et sérieuses aux Affaires étrangères, dans le service consulaire et dans le fonctionnarisme égyptien. Lord Cromer, peu de jours avant sa mort, a déclaré au comité que « la conduite des affaires publiques en Égypte avait toujours souffert de l'ignorance du français » de la part des fonctionnaires anglais.

Le service consulaire en Extrême-Orient impose à ses candidats le français comme matière obligatoire. Les employés officiels des Indes devraient savoir les dialectes du pays et étudier leur prononciation qui constitue toute une science.

Lord Cromer regrettait vivement que les officiers de marine ne fussent pas mieux équipés quant à leur bagage de langues étrangères. Il en est de même de l'armée expéditionnaire de la Grande-Bretagne. L'on devrait trouver chez nos officiers de terre et de mer de véritables linguistes. Par la connaissance insuffisante des langues étrangères chez ses fonctionnaires et ses commerçants, l'Angleterre subit chaque jour une véritable perte nationale.

L'indifférence et l'apathie du public en général ont été la cause principale des erreurs passées de la Grande-Bretagne. Cette inertie et ces maux sont surtout flagrants dans le monde des affaires.

Grâce à Dieu ! les classes populaires privées jusqu'ici des bienfaits de l'éducation supérieure s'y adonnent maintenant avec passion. C'est là, dit le Rapport, un heureux symptôme.

Il faut de toute nécessité que les commis, les agents, les directeurs et les gérants des maisons de commerce connaissent enfin les peuples étrangers et les ressources de leurs différents pays. C'est là un besoin national. Les universités devraient devenir les centres de cette culture internationale pour la répandre ensuite dans toute la nation. Aux Indes, les Allemands ont exploité contre les Anglais leur indifférence pour les langues orientales. (SEC. D, par. 41 à 62).

DE L'ÉTUDE DU FRANÇAIS

Dans l'histoire de la civilisation moderne, le français, de toutes les langues, a joué le premier rôle. A compter d'Abélard, durant trois cents ans, l'Université de Paris a été la mère intellectuelle de l'Europe. Durant ces trois siècles, la France a été la souveraine incontestée des arts, des sciences... et de la mode. Le monde entier est endetté envers elle pour ses idées vivantes et fécondes. Par sa clarté et par sa logique, elle a découvert mieux que toute autre race le vrai sens de la vie; elle l'a révélé à l'univers.

« Nous Anglais, nous devons à la France plus que tout autre peuple. Nous avons été pendant quatre siècles ses élèves. Elle devint ensuite notre ennemie et notre rivale, mais toujours nous sommes restés sous son influence. »

Même au point de vue strictement commercial, nos témoins, par une vaste majorité, donnent au français la première place. Le français n'est pas seulement le langage des diplomates; partout où l'anglais n'a pas pris pied, c'est lui qui sert d'intermédiaire entre les personnes de nationalités différentes. La courte distance qui sépare nos deux pays donne au français une valeur toute particulière. « Les épreuves encore toutes fraîches que nous avons affrontées et subies ensemble devraient créer entre les deux nations un

lien d'éternelle sympathie. Il y a entre nous des différences radicales de caractère et de tempérament. Pour cela, il nous est difficile de nous bien comprendre. L'entente une fois établie entre nos deux races serait un véritable correctif pour quelques-uns de nos défauts nationaux.» Dans le domaine philologique, comme en tout d'ailleurs, nos deux races se complètent merveilleusement l'une et l'autre. A tout point de vue, le français est de toutes les langues vivantes la plus importante pour le peuple anglais. Dans les écoles et dans les universités il devrait conserver sa place, c'est-à-dire la première. (SEC. E, par. 65).

CONCLUSION

Je recommande à la méditation pieuse de nos philologues ontariens ces conclusions pratiques du Rapport Leathes. Les Anglais d'Angleterre considèrent donc le français comme une nécessité économique. Si le cabinet se rend au vœu des commissaires, l'enseignement du français sera virtuellement obligatoire en Grande-Bretagne. Ne serait-il pas juste qu'il fût au moins permis dans nos écoles? C'est pour nous un droit, c'est pour tous un avantage commercial. A défaut de générosité, l'on devrait au moins montrer plus de sens pratique.

Ici s'arrête ma tâche. J'ai tenté de mon mieux de traduire la pensée de la commission Leathes. J'aurais cru la trahir en m'attachant trop à la lettre du texte. Si mes propos scandalisent quelques natures pudibondes, la faute ne m'est pas imputable. Je n'ai fait que résumer. Si c'est un crime de dire la vérité, les commissaires sont les vrais coupables. Si c'est un mérite, l'honneur en revient aux autorités impériales et à leurs mandataires.

Léon-Mercier GOUIN.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Termes de métiers J'ai sous les yeux, tel que publié par un journal français de Québec, le rapport de la Commission royale au sujet de la grève récente des ouvriers internationaux à Lauzon. On y donne une longue liste de salaires variant suivant les différents métiers. Or un grand nombre de ces métiers, le plus grand nombre peut-être, portent des noms anglais. Ainsi *Ship fitters, Ship riggers, Air drillers, Caulkers and Chippers, Joiners, Pipe fitters, Furnace Slab men, Dukey Engineers, Punchers, Shearers, Rollers, Planers, etc.*, etc. Les noms français de ces métiers existent. Pourquoi ne les emploie-t-on pas ?

Le même fait m'a frappé lors de la dernière convention des Unions nationales et catholiques. Un des délégués, énumérant les travaux divers qu'accomplissent les employés des manufactures de chaussures, se servait presque constamment de mots anglais. J'en exprimai mon étonnement à l'un de mes voisins, ouvrier patriote. "Ah ! me répondit-il, les noms français peuvent exister, mais nous ne les connaissons pas !"

Pauvreté de notre vocabulaire Enquête faite, il faut bien avouer qu'il en est ainsi dans la plupart des métiers. Ouvriers, contremaîtres, industriels même ignorent ordinairement les termes français qui désignent leur emploi, leurs outils, les différents objets qu'ils fabriquent.

Et ceci est funeste pour notre langue. Comment peut-on s'attacher véritablement à un parler qui paraît insuffisant, qui semble n'avoir pas d'expressions pour indiquer les choses les plus usuelles ? Obligé d'employer une autre langue, on se familiarise avec ses mots qu'on trouve commodes, on les introduit peu à peu dans ses conversations de chaque jour, même lorsque l'équivalent français existe, et bientôt, si on n'abandonne pas complètement le parler de ses ancêtres, du moins on y tient peu, on s'en désintéresse.

Éducation des milieux populaires Il y a donc là une réforme urgente à opérer. Réforme assez difficile, je l'avoue, mais que nous ne saurions considérer comme impossible. Comment s'y prendre ? *La Ligue des Droits du français* a déjà publié des listes d'expressions qui ont rendu de précieux

services. On peut dire la même chose de quelques publicistes canadiens, tels l'abbé Blanchard et M. Verrault. Mais le point faible de ces différentes initiatives, c'est qu'elles n'ont point agi dans les milieux populaires. Les élèves de nos collègues en ont surtout profité; les ouvriers, aucunement. Or c'est ceux-ci qu'il importe maintenant d'atteindre. Par quel moyen ?

Le premier travail, me semble-t-il, devrait être de rédiger des listes d'expressions françaises pour chaque métier. Il en existe déjà pour quelques-uns. *La Ligue des Droits du français* peut s'occuper des autres. Le second travail serait de faire pénétrer ces expressions dans les cerveaux de nos ouvriers, de les substituer aux expressions anglaises. Ici diverses méthodes s'offrent : distribution de listes dans les ateliers et les usines, affichage de grands tableaux où à côté du terme à employer se trouverait l'image de l'objet qu'il désigne, etc. Quelle que soit la méthode adoptée, elle demande le concours des industriels, concours moral et concours financier. Nous osons espérer que plusieurs seront heureux de coopérer à cette œuvre. La nouvelle année approche. Voici l'occasion pour eux d'offrir à leurs ouvriers un cadeau utile. Quel est le patron : manufacturier de chaussures, constructeur, imprimeur, etc., qui voudra faire, le premier, ce geste patriotique ? Nous l'invitons cordialement à venir discuter les conditions du projet à nos bureaux.

Paroles d'un marchand anglais

Cette ignorance de notre propre langue n'échappe pas à nos concitoyens de l'autre race. Dernièrement, un de nos amis, obligé d'acheter différents objets chez un quincaillier de nationalité anglaise, refusa d'accepter sa facture, parce qu'elle n'était pas rédigée en français. Celui-ci en fit composer aussitôt une seconde, dans la langue de son client, mais il s'excusa de ce qu'il y restait encore quelques mots anglais. « Les commis canadiens-français que nous avons, écrivait-il, m'ont déclaré qu'ils ne connaissaient pas la traduction de ces mots, et que d'ailleurs ce sont ceux qu'on emploie constamment parmi vos compatriotes. »

Cet Anglais était prêt à nous rendre justice. Notre propre ignorance ne le lui a pas permis. Ceci est d'autant plus regrettable que tous les marchands ou hommes d'affaires de langue anglaise n'ont pas les mêmes dispositions.

Notre devoir Ainsi un professeur éminent de l'Université Laval nous écrit pour se plaindre qu'une compagnie d'assurances, — pourquoï ne pas la nommer, puisqu'elle nous brave si hardiment? — la *Métropolitaine*, s'obstine à donner à ses clients français des avis et des reçus rédigés exclusivement en anglais. Ce professeur proteste depuis trois ans. Peine inutile! Il a fallu, cette année, s'adresser à New-York, au bureau principal de la compagnie, pour obtenir ce qu'on voulait. En vérité, cela est-il tolérable? Mais l'agent montréalais pourrait peut-être me répondre: « J'ai des centaines de Canadiens français assurés; pour un qui réclame, quatre-vingts ne disent mot ». Ce fait — je le croirais volontiers véridique — ne saurait excuser l'attitude de la compagnie, mais il expliquerait pourquoi nous avons tant de difficulté à faire reconnaître nos droits. Oui, aussi longtemps que chacun n'accomplira pas son devoir — si ennuyeux soit-il en certains cas — nous ne pouvons espérer que les compagnies privées ou publiques nous rendent justice. Chaque fois qu'elles le pourront, qu'il ne se trouvera pas quelqu'un pour s'y opposer énergiquement, la plupart essaieront d'employer la langue anglaise là où elles devraient employer la langue française.

Le danger des formules anglaises

Cette politique non seulement viole nos droits, mais encore nous anglicise peu à peu. Veut-on un exemple entre mille? On vient de me remettre un certificat permettant de transporter à Montréal, sur l'Intercolonial, la dépouille mortelle d'un de nos magistrats décédé récemment. Ce permis a été délivré à un endroit aussi français que les Trois-Pistoles, son destinataire et son signataire sont, tous deux, des Canadiens français. Et cependant toutes les phrases imprimées sont en anglais: *Issued to... Name of deceased... Place of death... Cause of death... etc.* Qu'est-il arrivé? Le brave médecin qui a signé ce certificat, entraîné sans doute par ces mots, a répondu dans la même langue, en anglais!

Voilà quel mal intime ce système nous cause. Il nous amène à abandonner nous-mêmes notre propre parler. Ceci n'est-il pas assez grave pour nous faire secouer notre apathie? Et encore ce n'est pas tout. Au mal intérieur s'ajoutent des répercussions extérieures vraiment désastreuses. Un grand nombre d'Européens, à force de voir nos timbres-poste, notre monnaie, nos lettres d'affaires, ornés d'inscriptions anglaises, ont fini par croire que nous ne parlions plus le français, que nous étions devenus des Anglais unilingues. Qu'on me permette, à ce propos, de rap-

porter un autre fait récent, bien significatif. Le président de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal vient de recevoir de Genève une lettre d'un député suisse, au nom bien français. Officier de la même société et président en outre d'une œuvre de secours : *Le Pain du Prisonnier de guerre*, ce député écrit à ses confrères du Canada pour obtenir quelque aide. Or savez-vous en quelle langue lui, Suisse français, s'adresse à un Canadien français de Montréal? Savez-vous en quelle langue il s'adresse aux évêques de la province de Québec? — car quelques-uns d'entre eux ont reçu une lettre du même genre, — en langue anglaise ! et je parierais que ce brave Suisse ne sait pas l'anglais et qu'il a dû faire traduire par un autre la lettre française qu'il avait lui-même composée !

Respectons notre langue Eh bien ! voilà où nous mènent notre snobisme, notre apathie, notre lâcheté. N'est-il pas temps que nous nous arrêtions dans cette voie? Nous venons de constater l'un de ses aboutissants. Il en est d'autres, vers lesquels nous courons, plus dangereux encore. Ce n'est pas seulement en Suisse, qu'on nous considérera, si nous ne réagissons pas, comme Français de nom et Anglais de fait, mais aussi en France, mais aussi... à Rome. Et je n'ai pas besoin de dire quelles en seront les conséquences.

Si donc il nous reste encore un peu de fierté de race, si nous voulons transmettre aux générations qui nous suivront le trésor de nos traditions, de nos qualités ethniques, respectons et faisons respecter, en tout et partout, dans les petites comme dans les grandes choses, les droits sacrés de notre langue.

Pierre HOMIER

NOMS DE BONBONS ET DE BISCUITS

Le travail entrepris pour donner, aux bonbons et aux biscuits fabriqués par les nôtres, des noms français, est pratiquement fini. Nous indiquerons, dans un prochain numéro, les noms adoptés, de même que les différentes maisons qui ont bien voulu faire ces changements.

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

ACADIE¹

M. Henri d'Arles habite, au pays voisin, une solitude éminemment propice aux travaux de l'esprit... Tranquillisons-nous : ce n'est pas l'opprimant désert d'Arabie; ni le parcimonieux ombrage des térébinthes de Judée. C'est la « Villa Augustina », maison de retraite pour nonnes âgées ou souffrantes, sise à Goffstown (New-Hampshire), sur les dernières déclivités de la montagne Uncanonong, à faible distance de Manchester. Qu'il prenne fantaisie à notre solitaire de rencontrer un imprimeur de Boston ou une sommité du Harvard, le tramway de la montagne et le rapide du « Boston and Maine » le conduisent en moins de trois heures vers des régions encore moins désolées. Pour tout dire, c'est un cadre entièrement harmonisé aux parties de tempérament si diverses de l'homme et de l'écrivain. Et les nombreuses connaissances comme les rares familiers de l'abbé Beaudé savent le cas théorique et pratique qu'il fait de l'ambiance immédiate. Charles Maurras répondit un jour au visiteur osé qui lui signalait le pêle-mêle et l'encombrement de son cabinet d'étude : « J'ai eu assez de peine à mettre de l'ordre dans ma pensée. Je n'ai pas eu le loisir d'en mettre dans ma maison. » Tout le contraire chez Henri d'Arles. Jamais il n'entre en ses méditations favorites, encore moins prendra-t-il sa jolie plume d'or, que le dernier bibelot ne soit en place, le dernier cadre accroché, la dernière poussière enlevée. Je présume que tout va bien de ce côté, à la Villa, car ce paysagiste devenu historien a su non seulement ordonner sa propre pensée, mais rendre acceptable et moins indigeste le lourd manuscrit d'un parent mort. C'est là en effet que fut en majeure partie exécuté ce grand travail d'annotation et de mise au point de l'œuvre de Richard, son cousin, intitulée : *Acadie*.

La part de l'éditeur dans cette publication est si large, elle l'emporte tellement en intérêt et en valeur critique sur celle de l'auteur, qu'on se

¹ Édouard RICHARD, *Acadie* : Ouvrage publié d'après le MS. original, entièrement refondu, corrigé, annoté, mis au point des recherches les plus récentes, avec une introduction générale, un Avant-Propos au tome II et des Appendices par Henri d'ARLES. (Typ. J.-A.-K. Laflamme, Québec).

demande en certains milieux pourquoi Henri d'Arles n'a pas entrepris d'écrire lui-même l'histoire acadienne. Il y a plus d'une explication. D'abord, la traduction anglaise d'« Acadie », par le P. Drummond, ayant paru bien avant que personne ne songeât à mettre au jour le manuscrit original, il s'agissait de combler une lacune que maint érudit et maint patriote eussent constamment regrettée. De plus, j'imagine qu'il survint au distingué critique une aventure assez commune aux écrivains de carrière ou d'occasion. On aborde un travail quelconque avec un plan modeste et des vues limitées. Peu à peu, à l'examen des sources, au contact des documents, à la confrontation des auteurs, la lumière s'accroît et les ensembles se dégagent, tandis que l'intérêt augmente en proportion. On finit par dominer toute une matière dont un seul aspect nous avait d'abord attiré, et l'on découvre, un peu tard, que le plan initial manquait de hardiesse et d'ampleur. Il est probable qu'en moins de temps, avec une moindre peine, Henri d'Arles aurait pu signer de son seul nom les deux forts volumes qu'il vient de livrer au public. Et nous aurions déjà une histoire complète du peuple-martyr, car il s'avère de plus en plus l'ennemi des surcharges par lui tolérées dans le texte original. Est-ce une satisfaction qu'il se réserve pour un prochain avenir ?

Un mot sur la méthode spéciale adoptée par l'éditeur, un autre sur la substance historique du plus récent volume, les deux pour suppléer vaille que vaille au silence trop prolongé des historiens ou critiques de profession.

Henri d'Arles s'est expliqué au sujet de sa méthode, dans une Introduction irréprochable de fond et de forme et qui compte au nombre de ses meilleurs écrits; puis dans un Avant-Propos d'égale valeur, où il fait promptement justice du principal grief formulé contre lui : d'avoir, au lieu de fixer toutes ses corrections en note, révisé le manuscrit de Richard au point de vue de références, langue, style et pensée. Je dirai, sans recourir à ses discrètes nuances, que le bon sens même, non moins que l'honneur des lettres canadiennes, le contraignait d'agir ainsi. Outre le mandat des survivants, il pouvait se prévaloir du consentement virtuel de l'auteur, que la mort seule empêcha de mettre le fini à une œuvre semée d'anglicismes, d'attributions douteuses, de renvois fautifs, et d'idées incohérentes parce qu'à peine ébauchées. Le moins qu'ambitionnât ce dernier, était sans doute de se faire lire et comprendre du commun des mortels : Henri d'Arles a servi consciencieusement sa mémoire dans un acte qui m'apparaît comme une véritable exécution tes-

tamentaire. D'autant que remaniée dans le détail, l'œuvre n'est guère bouleversée dans l'ensemble où subsiste, avec un manque presque absolu de composition, la thèse capitale, erronée, de l'auteur sur les responsabilités de la Grande-Bretagne dans le drame acadien. Les notes contiennent évidemment la principale part spécifique d'Henri d'Arles. Loin de déparer chaque volume ou d'en alourdir la marche, c'est là qu'on se réfugie pour se consoler des longueurs du texte et de la maigre psychologie qui s'en dégage; là aussi que l'écrivain satisfait de la façon la plus complète aux exigences de la critique historique. Je dirai même qu'il obtempère avec une trop libérale complaisance à des caprices de mode qui passeront : par exemple, lorsqu'il nous raconte les multiples démarches qu'il dut s'imposer pour ne pas réussir à trouver l'origine du fameux mot : Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. J'ai cru reconnaître, en cet unique endroit, quelque chose comme une transposition de sa coquetterie dans le domaine sérieux. Mais j'ai passé bien vite, trop heureux de voir au demeurant confirmées une à une les prévisions optimistes que j'émettais deux ans plus tôt.¹

Cette « thèse capitale » plus haut mentionnée, Richard l'expose au tome deuxième de l'édition présente. On en trouve aussi des linéaments et des traces dans l'ouvrage entier. Elle consiste à vouloir exonérer la métropole anglaise de toute participation officielle à l'œuvre inique du déportement des Acadiens, en rejetant l'entière responsabilité de l'acte sur Lawrence et ses comparses des tribunaux. Autant la charge de l'écrivain contre ces derniers, sa réfutation de Francis Parkman et son plaidoyer en faveur de la loyauté acadienne brillent par la solidité, l'élévation habituelle, voire même l'éloquence, autant paraît humiliée et boîteuse sa puérile défense de l'autorité britannique. Comment Richard a-t-il pu enfanter un tel paradoxe, dépourvu de tout caractère de vraisemblance, en opposition manifeste avec les documents officiels et l'autorité des meilleurs historiens ?²

Son ouvrage était déjà terminé en 1897, lors de son passage en France à titre d'archiviste pour le compte du gouvernement canadien; il

¹ *Le Devoir*, 15 janvier 1916 : « Le mystère de l'Eucharistie ». — *Un livre et une méthode*.

² Voir les notes, particulièrement aux chapitres XXVI et XXVII. Malgré l'odieuse partialité qui présida au choix et au classement, par Thomas B. Akins, des Archives de la Nouvelle-Ecosse, (1857-1869), les documents n'y manquent pas qui établissent la complicité de l'Angleterre dans la persécution contre les Acadiens. Les Lords du Commerce engagèrent seulement Lawrence à se couvrir de la légalité.

n'avait plus qu'à y joindre des notes et à le soumettre à un censeur pour les corrections de forme. La question manitobaine était alors au premier plan de nos préoccupations politico-religieuses. Députés et ministres s'en étaient fait, chacun à sa manière, un tremplin d'élection, tandis que nos évêques, et Rome par la suite, s'en étaient saisis d'autorité. Il y avait eu en plus recours au Conseil Privé d'Angleterre. En ce temps-là comme aujourd'hui, les esprits clairvoyants savaient faire une distinction raisonnable entre les grands politiciens de Londres et leurs copies réduites de Winnipeg et d'Ottawa. Ce propos circulait partout. Richard fut donc à même d'examiner l'idée courante, de s'en pénétrer à fond. A-t-il prétendu renchérir sur cette théorie, la reporter quelque cent ans en arrière et la transposer dans le domaine des faits ? La chose est possible. Mais on peut croire également que son séjour prolongé dans l'ouest, en contact avec nos compatriotes anglophones, lui valut de précieuses amitiés qu'il eut peur de chagriner par un exposé total du grief acadien; surtout lui créa une mentalité d'emprunt dont la marque apparaît suffisamment dans son style. Il sera intéressant de suivre Henri d'Arles dans sa propre explication du phénomène, — car c'en est un. Le dernier tome d'« Acadie » devra contenir, en effet, en vue des conclusions définitives, un supplément d'information. Encore plus intéressante sera l'analyse du motif secret, ou « raison d'État », qui poussa la métropole à consentir la spoliation et l'exil des Acadiens. A en juger par sa conférence à l'Université Laval de Québec, en janvier dernier, notre compatriote serait disposé à chercher ce motif ailleurs que dans la solution d'une difficulté locale. Mais trêve d'anticipations.

Il faut congratuler ce probe écrivain d'avoir enfin trouvé sa voie : l'histoire et la critique, et d'y marcher courageusement, malgré des crises de santé dont l'une faillit causer sa mort. Je demande aux capitalistes de la tour d'ivoire qui raillent doucement son besoin d'écrire, de vouloir bien commencer par livrer leurs propres miettes, nous facilitant de la sorte un brin de comparaison qui tournera peut-être à leur avantage. C'est au moment même où l'abbé Groulx se plaint avec une salutaire amertume de l'oubli dans lequel sont tombés, chez les nôtres, l'étude et l'enseignement de l'histoire depuis cinquante ans, qu'au même endroit (*L'Action française*, août 1918), l'éditeur de Richard produit un document et des notes sur Mgr de Cheverus, premier évêque de Boston. Si tout n'est point d'égale importance dans ces cueillettes, elles n'en contiennent pas moins la garantie d'une contribution de plus en plus sérieuse et efficace à l'étude du passé. Distant de nos luttes politiques,

en garde et prémuni contre toute sorte d'exigences, hormis celles de la vérité à servir et du devoir à fixer, voilà un bibliophile qui saura tirer des archives autre chose qu'un élément de discorde et un support à des vues personnelles. Et quand je songe à ce que serait notre histoire, si elle était cultivée uniquement par des esprits philosophiques dégagés des habitudes étroites de parti, je ne puis m'empêcher de crier : au large ! à cet indépendant critique, voué là-bas à des recherches que ceux-là seuls qui ne les comprennent pas traitent d'inutiles curiosités.

FR. M.-A. LAMARCHE, O. P.

LA REVUE TRIMESTRIELLE

Ce n'est pas seulement un périodique, c'est une œuvre. Et c'est là, je crois, pour une revue, le plus bel éloge. Nous recommandons à tous les lecteurs de l'*Action française* de s'abonner à la *Revue trimestrielle*, de s'en constituer les amis.

Ici même nous avons prêché bien des fois la nécessité d'une action intellectuelle. Chacun comprend qu'il faut ouvrir les routes de l'avenir avec beaucoup de lumière. Pour sortir notre effort de l'incohérence, des tâtonnements d'hier, pour y mettre de l'unité, nous devons commencer par y mettre de l'intelligence. La *Revue trimestrielle* est une des plus intelligentes manifestations de notre vie intellectuelle. Ceux qui ne la lisent point, ignorent peut-être le meilleur de ce que porte en son cerveau la jeune génération. Ouverte à toutes les collaborations de valeur la revue a groupé de préférence autour d'elle nos économistes et nos hommes de science. Et l'on ne dira jamais assez tous les services que nous devons attendre des uns et des autres. Nous avons laissé se répandre la légende que la science est exclusivement anglaise en ce pays et ça n'est pas nous seuls qui avons fini par le croire. Il y a des services d'État d'où les jeunes gens de notre race sont exclus par le certificat présumé de leur incompétence. Des sociétés et non des moins huppées ferment pudiquement leurs portes devant eux ou ne les ouvrent que tout juste pour nous empêcher d'y passer. Il n'y a pas si longtemps qu'un ministre du cabinet fédéral, chargé de l'organisation d'une commission scientifique, ne trouvait personne à choisir parmi les nôtres et proclamait ainsi jusqu'où peut s'étendre à nos dépens la présomption de la supériorité héréditaire.

Si nous devons acquérir un jour quelque autonomie dans le domaine économique, si nous devons faire cette découverte que nous possédons des richesses, et que ces richesses nous pourrions, sans grand dommage, les garder et les exploiter nous-mêmes pour nous-mêmes, nos économistes, nos hommes de science devront être là pour conseiller, pour ouvrir des voies, pour guider et discipliner nos initiatives.

Déjà à la *Revue trimestrielle* on s'y emploie avec mérite. Ses collaborateurs, pour la plupart de la jeune génération, sont presque des précurseurs. Ils apportent à l'étude de nos problèmes un sens aigu des réalités; peu ou point de littérature spéculative, des articles qui tendent à l'action et à l'action la plus prochaine. Qu'on se rappelle, par exemple, l'*Origine des partis politiques* de Paul-Emile Lamarche, l'*Appel du devoir social* de M. Antonio Perrault, la *Veillée des berceaux* de M. Édouard Montpetit, *Choses d'enseignement* de l'abbé Émile Chartier; ce sont là autant de graves et puissantes études qui s'attaquent aux plus urgents de nos problèmes et dont s'honoreraient en plus les plus exigeantes des revues européennes.

Un périodique de cette tenue est encore une originalité dans notre pays. Et il ne faut point ménager nos encouragements pratiques à la *Revue trimestrielle*. Nos gens doivent apprendre à soutenir ceux qui ne soutiennent d'autres intérêts que ceux de tout le monde. Nous avons trop d'argent pour tous les exploiters. Mettons l'abonnement à une revue d'action française un peu plus haut qu'une souscription à un banquet politique et ni la justice ni le bon sens n'en seront froissés. Sur-tout n'allons pas demander à nos revues d'être désintéressées; ne leur demandons que d'être bien faites. Elles n'ont d'autre capital que le dévouement et d'autres dividendes trop souvent que leurs dettes. Ceux qui donnent à ces entreprises le meilleur de leur esprit et quelquefois de leur temps ont droit à autre chose qu'une admiration platonique.

Et pour finir c'est faire de l'action française que de s'abonner à la *Revue trimestrielle*. Il y a là toute une vie en germe; il y a peut-être tout un avenir.

Lionel GROULX, ptre.

POUR LA DÉFENSE DE NOS LOIS FRANÇAISES

La réunion à Montréal de l'*Association du Barreau canadien* a remis à l'ordre du jour la question, très grave, de l'unification du droit canadien. M. Antonio Perrault, professeur à Laval, a publié à ce propos,

en tête du *Devoir*, le 23 septembre 1918, un article de grande importance sous le titre *Pour la défense de nos lois françaises*. On nous saura gré d'en donner ici la conclusion. Nous espérons qu'un jour ou l'autre la question sera traitée à fond dans cette revue même ou ses auspices.

« L'important, conclut M. Perrault, c'est de veiller. Montons la garde à la législature de Québec — nous avons la promesse de M. Gouin qu'elle sera bien faite — et au parlement fédéral. Défions-nous, non seulement des tentatives d'unifier en bloc, en une fois, le droit civil canadien, — elles ne se manifesteront pas tout de suite, — mais surtout des petites lois, des amendements, des modifications sur les points de détail, changements qui renfermant une unification partielle, prépareraient la substitution à notre système de lois civiles de celui que conservent les autres provinces canadiennes.

« Observons les agissements de l'*Association du barreau canadien* ou *The Conference of Commissioners on uniformity of laws throughout Canada*. N'est-il pas imprudent de leur donner, avec notre adhésion, notre appui ? Les uns disent : Entrez dans ces associations, vous y contrebalancerez mieux les efforts dirigés contre nos lois. Est-ce certain ? Dès qu'une proposition attentatoire à nos lois sera faite, il s'en trouvera qui, passant dans nos rangs, conseilleront la modération, demanderont de mettre dans notre vin de l'eau. Il faudra accepter et laisser s'effriter l'édifice ou bien s'en aller. Ne vaut-il pas mieux rester hors de l'*Association*, du moins aussi longtemps qu'elle n'aura pas adopté une attitude pouvant nous rassurer ? De cette façon, nous serons mieux à l'aise pour dénoncer en temps et lieu ses propositions.

« Que si cette attitude paraissait trop intransigeante, on la pourrait justifier. En somme, qu'il s'agisse de questions de religion, de langue ou de lois, l'entente est difficile sur les moyens propres à rendre efficace la défense. Les uns, prônant les méthodes conciliantes, enseignent que là où minorité et majorité s'opposent, la solution des problèmes se trouve dans les compromis. D'autres veulent maintenir la doctrine du tout ou rien. Il faut, je crois, distinguer. Quand une minorité veut obtenir ce qu'elle n'a pas, accroître la somme de ses droits, elle fait bien de se souvenir que les majorités sont rarement généreuses, — certaines ne sont même pas justes — et accepter le peu qu'on lui offre. Mais quand il s'agit de droits acquis, quand c'est la majorité qui cherche à diminuer ce qu'elle a antérieurement cédé et essaie d'enlever des titres reconnus par elle, la minorité aurait tort de ne pas s'en tenir à la doctrine du tout ou rien. Elle doit vouloir sauvegarder tout ce que lui conservèrent les

siècles écoulés ou que lui garantissent les traités. Elle ne doit pas permettre l'effritement même partiel de son patrimoine. Au chapitre de nos lois, conservons ce que nous avons. L'article 129 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord assure aux provinces l'usage de leurs lois. Les nôtres valent au moins autant que celles des autres provinces canadiennes. Ne les sacrifions point.

« Mais ce n'est pas assez que de les défendre contre les assauts venus du dehors. Il faut les développer selon leur esprit, les faire connaître, contribuer ainsi à leur rayonnement. Souhaitons que les études juridiques redoublent d'intensité en notre province. Le temps est venu de multiplier les livres, les articles, où l'on montrerait l'excellence de nos lois, où l'on indiquerait les moyens de les perfectionner sur tel ou tel point. Il est regrettable que nous n'ayons pas encore une seule revue de doctrine juridique. Aux recueils de jurisprudence, il faudrait joindre au moins un périodique où prendraient place la critique de l'interprétation donnée par nos tribunaux à certains textes de droit positif, l'étude des lois soumises à la législature et au parlement, l'analyse des progrès réalisés en matière de législation par d'autres pays. Quel appoint précieux cette revue apporterait à la survivance de nos lois françaises ! La *Revue trimestrielle* comble en partie la lacune. Il faudrait faire davantage.

« Le meilleur moyen de défendre notre système de lois, c'est d'en montrer la belle ordonnance, de faire voir sur quels principes solides elles reposent et quelle méthode révèlent leurs textes. La supériorité qui caractérise ce droit lui vient de la raison romaine et de l'esprit français. Ce serait motif suffisant pour nous le faire préférer à celui des autres provinces canadiennes. Il y en a un autre, l'apport que lui fournit, depuis près de trois siècles, notre race. »

LE CANADA FRANÇAIS

Nous espérons analyser dans ce numéro la première livraison du *Canada français* qui, sous la direction de M. l'abbé Camille Roy, absorbe le *Parler français* et la *Nouvelle France* et poursuit leur œuvre. L'espace nous manque. Nous devons donc nous contenter de saluer les débuts de notre confrère et de lui souhaiter succès.

Nous aurons l'occasion, en novembre, de reparler de cette très intéressante revue.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACTION FRANÇAISE

La *Veillée des berceaux*, la dernière brochure de la *Bibliothèque de l'Action française*, paraîtra dans quelques jours. C'est une remarquable étude de M. Édouard Montpetit sur la natalité canadienne et la lutte contre la mortalité infantile. Elle se vendra, comme les précédentes, 10 sous l'exemplaire, \$1 la douzaine, \$8 le cent, \$70 le mille, frais de port en plus.

La *Bibliothèque* comprend aujourd'hui la *Fierté*, du R. P. Louis Lalonde, S.J., *Pour l'Action française*, de M. l'abbé Groulx, les *Refrains de chez nous* et la *Veillée des berceaux*. On peut, dans les commandes, mêler les différentes publications et bénéficier des mêmes réductions que si l'on ne commandait qu'un numéro.

Une publication hors cadres, *Choses de chez nous*, reproduction de la substance de l'*Almanach de la Langue française* de 1917, se vend aux mêmes conditions que les brochures de la *Bibliothèque* et on peut la commander en même temps que celles-ci.

D'autres publications sont en préparation.

RENOUVELLEMENTS

L'année s'achève et certains de nos abonnés n'ont pas encore soldé leur abonnement de 1918. Nous les prions de réparer au plus tôt cet oubli.

Ils pourraient profiter de cette occasion pour payer leur abonnement de 1919 et recruter parmi leurs amis quelques nouveaux abonnés.

LES « REFRAINS DE CHEZ NOUS »

La première édition des *Refrains de chez nous* (cinq mille exemplaires) a été enlevée en quelques jours et des commandes nombreuses ont continué d'affluer au secrétariat de la *Ligue des Droits du français*. Une seconde édition, avec quelques modifications, a été aussitôt décidée, mais la publication en a été retardée par des causes multiples, auxquelles la grippe n'a pas été étrangère.

En nous excusant de ce retard auprès de nos amis, nous sommes heureux de leur annoncer que les *Refrains de chez nous* seront bientôt à la disposition du public et que nous nous empresserons, tout naturellement, de remplir d'abord les premières commandes reçues.

PARTIE DOCUMENTAIRE

BIENVENUE AU DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE

Le *Droit* a publié, en tête de son numéro du 16 octobre 1918, l'article suivant, sous le titre *Bienvenue* :

Des hommes sont venus de France, il y a quelques siècles, qui apportaient avec eux les flambeaux de la foi, la croix du Christ et l'étendard fleurdelisé. Remontant le cours du Saint-Laurent, ils se rendirent dans les pays des Grands Lacs, et là, dans la vaste solitude de la forêt immense, ils prirent possession, aux noms de Dieu et de la France, du pays qu'ils arrachaient à la barbarie. Plusieurs versèrent leur sang pour le Christ : tous eurent à se défendre contre les brutalités des sauvages, mais finalement, ils fondèrent une colonie qui, pendant tout le régime français, ne fit que s'agrandir.

Le pays fut, plus tard, cédé aux Anglais et la Couronne britannique assura à ses colons français la paisible possession de leurs terres, la pratique de leur religion et la conservation de leur langue.

Nous sommes, les Canadiens français d'Ontario, les descendants de ces pionniers héroïques, et, jusqu'à ces derniers temps, nous avons conservé dans la paix l'héritage que nous tenons de nos pères.

Nous sommes une population paisible, aimant Dieu, respectant la loi, mais fortement attachée à ses croyances, à sa religion, à sa langue et au Vicaire de Jésus-Christ ici-bas. Nous reconnaissons l'obligation où nous nous trouvons d'apprendre la langue de la majorité, mais nous voulons conserver dans toute son intégrité ce droit que la nature nous donne de parler la langue apprise sur les genoux de nos mères.

Vous venez, Excellence, aujourd'hui, au milieu de nous, représenter l'auguste personne du Saint Père. Nous saluons votre arrivée avec joie et nous vous souhaitons au milieu de nous un séjour agréable et heureux. Notre respect et notre confiance en sont le gage.

Nous profitons de cette première circonstance où il nous est donné de vous présenter nos hommages, pour vous dire que nous sommes les enfants dévoués du Père commun de tous les fidèles, qui sait distribuer, avec une paternelle bienveillance, à ses enfants soumis, la justice et la charité.

Veillez transmettre au Souverain Pontife cette expression de notre filial dévouement, avec l'assurance que nous ferons toujours tout ce qui est en notre pouvoir pour acquiescer au moindre de ses désirs.

P. LANDRY, *sénateur*,
Président de l'Association canadienne-française
d'Éducation de l'Ontario.

Québec, 14 octobre 1918.

II

L'AFFAIRE DE FORD CITY

La circulaire suivante a été distribuée le dimanche 13 octobre 1918 :

TO THE PARISHIONERS OF FORD CITY
 IN THE DIOCESE OF LONDON

Dearly Beloved Brethren,

In fulfilment of the duty therein imposed on me, I hereby communicate to you a Decree of the Sacred Consistorial Congregation under date of June 7th, 1918.

For the moment, I refrain from comment upon it. Its terms are clear, precise and definite. They call for prompt acceptance and entire obedience from those who « wish to act as becomes Catholics, and who fear the just judgments of God and of the Church ». I have the fullest confidence that those amongst you to whom the Decree may apply will observe its directions to the full both in the letter and in the spirit.

I remain, dearly beloved brethren,

Yours faithfully in Christ,

† M. F. FALLON,

Bishop of London.

London, Ont., Oct. 11th, 1918.

S. CONGREGATIO CONSISTORIALIS.

LONDON

PAROCHIA LOCI FORD CITY.

DECRETUM

Quum plures petitiones ad Apostolicam Sedem exhibitæ fuerint ut a parœcia Ford City amoveretur sacerdos Franciscus Xaverius Laurendeau, et ad hanc finem varia allegarentur motiva, Emi S. huius Congr. Patres, de mandato SSmi D. N. in plenario conventu examinata causa et omnibus mature perpensis, censuerunt et decreverunt « de memoratis petitionibus rationem haberi non posse et sacerdotem Laurendeau manuteneri debere in parœciæ regimine. »

Iusserunt insuper certiozem de hac re fieri Ordinarium et per eum parœciæ fideles; et monendos graviter eos esse, ad quos spectat, ut ab oppugnatione omnique luctamine contra suum parochum abstineant, eumque potius, utpote iure nominatum et iniuste impeditum, debito obsequio prosequantur, si prout catholicos decet se gerere velint et iusta Dei et Ecclesiæ iudicia vereantur.

Revmi Episcopi Londonensis officii erit hæc in terminis nota facere fidelibus parœciæ Ford City, eique facultas datur reluctantes ad tramitem sacrorum canonum compescendi. Datum Romæ, ex ædibus Sacræ Congregationis Consistorialis, die 7 Junii 1918.

† C. Card. De LAI, Epus Sabien,
Secret.

† C. SARDI, Archiep. Cæsarea,
Adsector.

Traduction

LA SACRÉE CONGRÉGATION CONSISTORIALE

LONDON

LA PAROISSE DE FORD CITY

DÉCRET

En considération du fait que plusieurs pétitions furent envoyées au Saint Siège, dans le but d'obtenir le déplacement de l'abbé François Xavier Laurendeau comme curé de la paroisse de Ford City; et vu que

dans ce but divers motifs furent allégués, Leurs Éminences les Pères de la Sacrée Congrégation Consistoriale, réunis, par ordre du Très Saint Père, en assemblée plénière, après avoir examiné et mûrement pesé toute chose, décidèrent et décrétèrent ce qui suit :

« Que l'on ne pouvait faire aucun cas desdites pétitions et que l'abbé F.-X. Laurendeau devait être maintenu dans sa charge de curé de la paroisse de Ford City. »

De plus, Leurs Éminences ordonnèrent que Monseigneur l'Évêque de London soit notifié concernant cette affaire, et que par l'entremise de Sa Grandeur, les fidèles le soient également. De plus, que tous ceux que concerne ce DÉCRET soient sérieusement avertis de s'abstenir de toute sorte d'opposition envers leur pasteur. Et comme ledit pasteur fut dûment nommé et fut injustement opposé, qu'il soit donc d'autant plus l'objet de l'obéissance respectueuse qui lui est due, s'ils veulent demeurer catholiques et s'ils craignent les justes jugements de Dieu et de l'Église.

Il sera du devoir de Sa Grandeur, l'Évêque de London, de faire parvenir officiellement ce DÉCRET aux fidèles de la paroisse de Ford City; et par la présente, toute autorité lui est donnée de réprimer par les moyens que lui offrent les Saints Canons, tous ceux qui refuseront de se soumettre.

Donné à Rome, par la Sacrée Congrégation Consistoriale, ce septième jour du mois de juin, de l'année 1918.

† C. Card. De LAI, Évêque de Sabina,
Secrétaire.

† C. SARDI, Archevêque de Casarea,
Assesseur.

Translation.

SACRED CONSISTORIAL CONGREGATION.

LONDON.

THE PARISH OF FORD CITY.

DECREE

In view of the fact that several petitions have been set before the Apostolic See for the purpose of having François Xavier Laurendeau, priest, removed from the parish of Ford City, and that various motives

were alleged to bring about such removal, their Eminences, the Fathers of this Sacred Congregation, by order of our Holy Father, having in full assembly examined the case and maturely weighed everything, decided and decreed "that no account could be taken of the aforesaid petitions, and that Father Laurendeau, priest, must be retained in charge of the parish."

They ordered, moreover, that the Bishop of London be notified concerning this matter, and through him the faithful of the parish, and that those whom it concerns be seriously admonished to refrain from every hindrance and all manner of strife in opposition to their Pastor, and, whereas he was lawfully appointed and unjustly opposed, to render him the respectful obedience which is his due, if they wish to act as becomes Catholics, and fear the just judgments of God and of the Church.

It will be the duty of the Right Reverend Bishop of London to make these things known officially to the faithful of the parish of Ford City, and authorization is granted him to repress those who resist, according to the tenor of the sacred canons.

Given at Rome, from the office of the Sacred Consistorial Congregation, the 7th day of June, 1918.

† C. Card. De LAI, Bishop of Sabina,
Secretary.

† C. SARDI, Archbishop of Caesarea,
Assessor.

III

A VICTORY FOR THE GAELIC LANGUAGE.

(*Du Casket, 5 septembre 1918*)

On July 30th, the clauses of the new Education Bill in which the advocates of Gaelic were interested, came before the Scottish Grand Committee of the British House of Commons. Unlike the case of Irish legislation, Scottish legislation is largely left to the Scottish members of the House. A couple of weeks ago we noted a meeting in London, addressed by the deputation sent up from Scotland to advocate the rights of Gaelic in connection with this Bill.

On the date mentioned the question came up. Sir Alpheus Mortin moved an amendment to clause 7, which deals with the drafting of education schemes providing that such schemes shall include adequate provision for teaching Gaelic in Gaelic-speaking areas. Ian Macpherson, Deputy Secretary for War, supported the amendment in a strong speech. The Bill, he said, would only be received with universal acclamation in Scotland if this amendment were inserted. He was proud of the fact that he represented a constituency the vast majority of whose population spoke Gaelic. It was, he said, an elementary truth in education that a child should be taught the rudiments of education in its own tongue. A bilingual child had great advantage over a unilingual child, because it had two ways of looking at things, and two ideas for one. He made these claims in the interest of education, and in no way desired to establish Gaelic at the expense of English. Assistance had been given to Ireland and Wales for the encouragement of national languages; but not a single penny of direct Government aid had been given in Scotland for that purpose. The extraordinary thing, to him, was that the old irrational policy had continued so long. Gaelic had been recognized as a subject for the degree, and even for the higher leaving certificate, but it was exceedingly difficult to get the Government to accept it in regard to the preliminary stages of a child's education. The County Education Committees in Scotland had, wherever possible, fostered the teaching of Gaelic which was the key to the hearts, homes and sanctuary of the people in Gaelic-speaking districts. He supported the amendment, he said, because he was first and foremost a Highlander with a great and abiding affection for the race from which he came, and from full recognition of the advantages of the proposal for the Gaelic-speaking child. He felt that if they failed to carry the proposal that day the door would be forever barred and closed against it.

Mr. F. Whyte supported the amendment. He said he would be willing to base his case for fostering Gaelic on one point alone, namely, the very remarkable collection of poems and melodies which Mrs. Kennedy Fraser, among others, had made in the last few years, in the Highlands and Outer Islands of Scotland. He believed that something valuable would undoubtedly be lost if the present policy of public neglect of Gaelic was continued in Scotland.

Sir Donald MacLean thought the amendment was far too modest; it asked for something much smaller than had already been given to Wales.

Mr. D. T. Holmes, as a Lowlander, expressed sympathy with the amendment. Scotland would be immeasurably poorer by the elimination of Gaelic, which, in the view of scholars, was such a charming and expressive old tongue. The real question was one of provision of teachers.

Mr. Munro, Secretary for Scotland, then took the floor. He said it was his duty to be guided by the principles which should guide an educationist, rather than by sentiment. Nothing, he said, was more deplorable than the death of a language, and particularly such a language as Gaelic which was interweaved with the best traditions of their soldier race in the Highlands. Few were more desirous than he to avert such a catastrophe. He was not surprised, therefore, that he had received a petition signed by 18,000 people throughout the Highlands, countless letters, and numerous resolutions and deputations, urging him to adopt the course proposed in the amendment. Having regard to all these considerations, he was prepared to accept the amendment. As Mr. Munro speaks for the Government, this assured the passage of the amendment, which will make compulsory the inclusion in education schemes an adequate provision for teaching Gaelic in Gaelic-speaking areas.

Mr. J. M. MacLeod said it was not a question of saving Gaelic, which had continued to live in spite of all attempts to kill it, but it was a matter which affected the interests of education in the Highlands.

The amendment was agreed to without division.

This is an important gain for the Gaelic language. The House of Commons has now, for the first time, recognized the principle of bilingualism in the common schools of Scotland. That principle had previously been recognized in respect of Wales and Ireland; but in Scotland the best that the champions of Gaelic had been able to do was to obtain certain concessions from local authorities who had a discretion in the matter; and though Gaelic has been taught on a considerable scale in the schools, it had no substantial official status, and occupied a precarious and unsatisfactory position.

We congratulate our Scottish brothers across the sea; and wish them yet greater victories for the grand old tongue of their forefathers.